



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2026 / 092

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : David ROSENBLUM, Michel DROUVILLE, Benoit BROUSSEAU, Benoit CHAISY, Emilie ORGEL.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

*MM. DROUVILLE, CHAISY, BROUSSEAU et Mme ORGEL ne prennent pas part au vote.*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026**

**ASSOCIATION SPORTIVE TONNERROISE**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu la délibération n° 2025-033 en date du 17/02/2025 relative à la convention d'objectifs avec l'Association Sportive Tonnerroise ;
- Vu la convention d'objectifs avec l'Association Sportive Tonnerroise 2025-2027 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 22</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'accorder une subvention de 42 000 € à l'Association sportive Tonnerroise ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre